

Prescriptions relatives à l'entreposage et à la conservation de transmissions dans le cadre d'un entreposage de courte et de longue durées

1. Entreposage de courte durée jusqu'à 6 mois

Les mesures suivantes sont nécessaires jusqu'à une période de 6 mois :

- o Les exigences posées au lieu d'entreposage selon 2.2 sont valables.
- o Les pièces dénudées de la transmission doivent être munies d'une laque de protection selon le point 4.

2. Entreposage de longue durée à partir de 6 mois

Si la durée de l'entreposage dépasse deux ans, toutes les bagues à lèvres radiales avec ressort du côté entraînement et sortie doivent être remplacées dans les règles de l'art avant la mise en service.

2.1 Exigences posées à la transmission

- o Bagues à lèvres : des joints à lèvres contre la poussière doivent être utilisés pour des entreposage de longue durée (type AS).
- o Surfaces des corps : le corps doit systématiquement être muni d'une couche de laque ou commandé laqué. Un apprêt ne suffit pas. Avant d'être entreposée, la transmission doit être contrôlée du point de vue endommagements. Les endommagements de la couche de laque doivent être réparés.
- o Composants non laqués de la transmission : les arbres, les surfaces bridées et tous les composants dénudés doivent être munis d'une laque de protection selon le point 4.
- o Huiles : les transmissions doivent être remplies jusqu'au bord de l'huile spécifiée selon les instructions de service. Le filtre de purge doit être remplacé par un bouchon.

2.2 Exigences posées au local d'entreposage

- o Locaux fermés, sans vibrations, frais, obscurs, secs et moyennement aérés.
- o Ne pas entreposer à proximité immédiate de solvants et de vapeurs de solvants.
- o Les films de recouvrement qui contiennent des plastifiants ne doivent pas être utilisés.
- o Température d'entreposage : 15 à 25°C, faibles fluctuations de température.
- o Humidité de l'air 60 à 70 %.
- o Atmosphère à faible charge d'ozone.
- o Atmosphère à faible charge de poussière.
- o Éviter impérativement un contact avec tous les produits chimiques.
- o Pas de courant d'air.
- o Éviter la proximité immédiate avec des appareils qui produisent des étincelles ou des décharges électriques.

- 1a -

- o Tenir le plus possible à distance les équipements qui produisent de la chaleur (chauffage). La transmission ne doit pas être exposée à une chaleur supérieure à 25°C.
- o Pas de rayons de soleil directs et pas d'éclairage artificiel à part élevée en rayons ultraviolets.

3. Mise en service

- o Amener la transmission à température ambiante.
- o Pour le nettoyage, ne pas utiliser de brosses métalliques, d'outils à arêtes vives, de papier émeri.
- o Ne pas mettre les joints en contact avec des solvants, du trichloréthylène, du tétrachlorure de carbone et de l'hydrocarbure.
- o Racler la laque de protection avec précaution.
- o Lors d'un entreposage de longue durée : vidanger l'huile et remplacer les bagues à lèvres.

Réalisation : 22.06.12

- 2 -

- o Lors d'un entreposage de courte durée : contrôler la présence de fissures et d'endommagements sur les bagues à lèvres, les remplacer au besoin.
- o Remplir d'huile fraîche selon les instructions de service.
- o Monter la valve de purge selon la fiche de graissage.
- o Procéder à un essai fonctionnel.

3. Laque de protection

- o Nous recommandons d'utiliser notre laque de protection n° 150100 pour protéger les composants dénudés de la transmission contre la corrosion.
- o La laque de protection doit être mise en œuvre selon les indications portées sur l'emballage.

Réalisation : 22.06.12